GROUPE IRFA FORMATION

ÉVALUATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE : MOBILISATION, ACTIVATION

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel soignant

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Kinésithérapeute, Ergothérapeute

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cerner les composantes de la perte d'autonomie de la personne âgée accueillie dans l'établissement
- Évaluer l'autonomie de la personne âgée et ses ressources
- Mettre en œuvre les moyens d'une prévention « au quotidien » de la perte d'autonomie en abordant une méthodologie de soins
- Connaître les principales causes des chutes et mettre en place une politique de prévention

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Définition des termes

- Dépendance / autonomie
- Sénescence, sénilité, vieillesse
- Gérontologie, gériatrie
- Les différents outils d'évaluation de l'autonomie

Causes et conséquences de la perte d'autonomie

- Le vieillissement psychologique
- Le déficit moteur
- Le déficit sensoriel
- Les troubles psychologiques
- L'isolement social

La prise en charge au quotidien de la personne âgée en perte d'autonomie

- Les méthodes de prévention liées aux problèmes de : mobilité, dégradation liée au vieillissement, psychologiques
- L'adaptation des locaux
- La méthode de « l'activation »

Le projet d'aide à l'autonomie

- L'évaluation : utilisation et adaptation de grilles d'autonomie
- La prévention des chutes
- Le travail en équipe : rôle et fonction de chacun, circulation de l'information
- La relation à la famille

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alterneront, selon les besoins du groupe en formation :

- Exposés du formateur
- Échanges animés par le formateur
- Exercices pratiques
- Documentation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

- Recueil écrit et oral des attentes
- Feed-back tout au long de la formation
- Évaluation des connaissances acquises en fin de formation

- Bilan oral de la formation Questionnaire de satisfaction
- Compte rendu individuel du formateur (envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 240 euros par jour et par apprenant.

IRFA formation

UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation

02 33 29 66 51

infos@irfa-formation.fr